

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250527-2025\_30-DE

## COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CC

Date d'affichage

21/05/2025

Date de convocation

21/05/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Pouvoirs : 04
- Votants : 11

Votes exprimés : 15

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 Mai, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 21/05/2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N. AUBRUN
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R. NOVEL
I. BOUVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO				

Secrétaire de séance : Mme R. NOVEL

**OBJET :** Institution du permis de démolir sur la commune de Brens :

- ✚ Vu la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 février 2025 en Conseil municipal,
- ✚ Vu les articles R\*421-26 R\*421-27 et R\*421-28 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- ✚ Considérant qu'en vertu des articles ci-dessus le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble de la commune.
- ✚ Considérant que l'objectif de créer le dépôt de permis de démolir sur le territoire communal est de permettre à la commune de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti.
- ✚ Considérant que suite à l'approbation de la révision Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, dans un souci de protection des constructions pouvant présenter un intérêt architectural, historique culturel et ou environnemental pour la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application des articles R 421-27 et R 421-28 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ Instaure le permis de démolir sur l'ensemble de la commune de Brens pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction en application de l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme,
- ✚ Indique que les travaux de démolition visés ci-dessus devront faire l'objet d'une décision favorable préalable à leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire communal,
- ✚ Rappelle que sont dispensés de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R 421-9 du Code de l'Urbanisme.
- ✚ Précise que la présente délibération sera exécutoire à compter de son affichage en mairie

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 28/05/ 2025  
Madame Le Maire.

